

ETUDE CRITIQUE DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE) SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

Inoussa DIANDA

Université Joseph KI-ZERBO

inosdia@gmail.com

Résumé

Les négociations sur les APE sont porteuses d'enjeux majeurs pour les pays ACP en général et pour le Burkina Faso en particulier. Les APE constituent avant tout des accords commerciaux ayant un statut juridique international et ayant été conçus pour durer dans le temps (DALLEAU, 2012 :2). Ils peuvent impliquer pour le Burkina Faso des mesures a priori favorables : accès au marché européen, aides financières, mais ils signifient aussi des engagements en matières de politiques commerciales potentiellement lourds de conséquences pour son développement économique. De ce point de vue, nous nous sommes interrogés sur les enjeux et les perspectives des APE sur le développement socio-économique du Burkina Faso de 2000 à 2015. La méthodologie utilisée dans la présente étude pour y parvenir est le recueil des données et l'analyse des données et leurs interprétations. En ce qui concerne le recueil des données nous nous sommes penchés sur les documents écrits, les enquêtes de terrain et la webographie. Dans cette étude, sont analysés les effets et les perspectives des APE sur le développement socio- économique du Burkina Faso. Elle fait ressortir les effets négatifs des APE dans le premier point et les perspectives pour le développement socioéconomique du Burkina Faso dans le second point.

Mots clés : accord de partenariat économique

Abstract

The EPA negotiations bring major challenges for the ACP countries in general and for Burkina Faso in particular. EPAs are primarily trade agreements with international legal status that have been designed to last over time. They may involve a priori favorable measures for Burkina Faso: access to the European market, financial aid, but they also mean commitments in terms of trade policies potentially fraught with consequences for its economic development. From this point of view, we wondered about the challenges and prospects of the EPAs on the socio-economic development of Burkina Faso from 2000 to 2015. The methodology used in this study to achieve this is the collection of data and the

analysis of data and their interpretations. Regarding data collection, we looked at written documents, field surveys and webography. In this study, the effects and prospects of the EPAs on the socio-economic development of Burkina Faso are analyzed. It highlights the negative effects of the EPAs in the first point and the prospects for socio-economic development in Burkina Faso in the second point.

Keywords : *Economic partnership agreement*

1- Les enjeux des APE sur l'économie du Burkina Faso

1.1. *Impact macroéconomique*

1.1.1. *Impact sur les recettes fiscales*

« On ne connaît historiquement aucun cas où un pays au stade précoce de son évolution économique se serait développé via son ouverture à la concurrence internationale » disait LIPCHITZ Anna (LIPCHITZ, 2007 : 16). Le développement s'est toujours amorcé au gré d'une certaine protection qu'on a pu démunie au fur et à mesure que l'économie s'était suffisamment fortifiée pour affronter la concurrence extérieure » expliquait en 2008 Dieter FRISCH, directeur général à la commission européenne entre 1982 et 1993¹. Allant dans le même sens, la mise en œuvre des APE se traduirait par la perte des recettes fiscales pour les pays ACP en général et pour le Burkina Faso en particulier. Cette mise en œuvre suppose la suppression des droits de douane sur les produits en provenance de l'UE. Cette suppression progressive de droits de douane contribuera à réduire de manière notable les recettes fiscales du Burkina Faso.

Une étude réalisée par P.C.I. International consulting, fait apparaître une baisse moyenne annuelle de 11,9 milliards de FCFA sur la période soit au total une baisse de 142,5 milliards de FCFA de recettes tarifaires. (*Cf. tableau 1 ci-dessous*) (P.C.I. International consulting, 2005 :98). L'étude a détaillé ces différentes pertes comme suit : cette perte proviendrait surtout des branches « machines et matériel de transport » (51,492

milliards FCFA), « produits chimiques et composés » (19,752 milliards FCFA), et « combustibles minéraux, lubrifiants et connexes » (14,213 milliards FCFA) qui sont presque entièrement fournis par l'Union européenne (95%). « Les matières brutes non comestibles non compris les carburants » de provenance plus diversifiée engendrent une perte plus faible (1,255 milliards FCFA)..

Aussi, l'augmentation prévue de volume des importations par les APE sur la période de sa mise en œuvre pourrait amoindrir la perte de recettes tarifaires par des gains attendus de recettes de la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA) perçue au cordon douanier .Les gains attendus à ce titre se situent à environ 4,4 milliards de FCFA, soit 442 millions en moyenne annuelle. Le gain de TVA supplémentaire ne compense pas les pertes de droits de douane. Ainsi, l'effet net est toujours négatif et s'élève à plus de 138,14 milliards de FCFA sur les douze (12) ans. (*cf tableau 1 ci-dessous*).

Tableau n°1 : Impact sur les recettes tarifaires (en milliards de FCFA)

	Moyenne annuelle	Total des douze (12) ans
Droits de douane	-11,88	-142,54
TVA	0,44	4,40
Effet Total	-11,44	-138,14

Source : Résultats des simulations de P.C.I. International consulting

Par ailleurs, d'autres études d'impact de l'APE sur le plan fiscal pour l'Afrique de l'Ouest laissent voir également une baisse des recettes fiscales de ces pays (*Cf. tableau n°6 ci-dessus*). En effet, pour le Burkina Faso, BUSSE avance une perte de 17,5 millions de dollars US soit environ 9 625 000 000 F CFA. (BUSSE, et al. 2004 :71). Soit une perte de 5,6% du Budget burkinabé. Dans la même lancée, KARINGI, souligne une perte de 22 millions de dollars qui couvrira 6% du budget national. (KARINGI, *et al*,

2005 :40). Quant à GALLEZOT, il estime une perte de 46,2 millions de dollars.

Ainsi, les résultats des simulations de toutes ces études montrent qu'on assistera à une baisse significative des recettes. Il sera donc question de trouver des solutions pour redresser cette situation qui peut constituer un frein à la volonté des Etats comme le Burkina-Faso de s'engager réellement dans le processus de négociation et de signature d'un APE. Les mesures correctives pourraient être à court terme une compensation financière et à moyen et long termes un développement du tissu productif burkinabè pour réaliser une véritable transition fiscale.

1.1.2. Les effets négatifs attendus des APE liés à l'ouverture du marché national

Le principal enjeu de l'ouverture de notre marché aux importations de l'Union Européenne réside dans la concurrence accrue sur le marché. En effet, l'élimination des entraves aux échanges pourrait avoir pour effet, le détournement des importations de notre pays vers la zone Union Européenne. Les conséquences de cette concurrence varient selon que le pays est producteur ou non des produits similaires. Ainsi, au regard de la structure des importations en provenance de l'U.E, (les véhicules automobiles et pièces détachés, les produits pétroliers, les produits chimiques, les machines et appareils mécaniques, les machines et appareils électriques, les instruments de mesures et dans une moindre mesure les médicaments) n'auraient pas d'effets négatifs pour les opérateurs du secteur privé dans la mesure où ces produits ne sont pas fabriqués dans notre pays. Cependant, les importateurs redoutent un renforcement de la pression fiscale pour compenser le manque à gagner au niveau de l'Etat, suite à la baisse des recettes douanières.(OUATTARA, *et al.* 2002 :14)

Aussi, l'ouverture du marché pourrait entraîner la substitution de la production locale. Cela pourrait être le cas des

produits agricoles et des produits industriels. Concernant les produits agricoles, notre pays n'est pas encore autosuffisant. Il est donc importateur net de ces produits. Des efforts ont été consentis par les pouvoirs publics pour organiser les filières de production : céréales, lait, etc. La concurrente accrue des produits européens qui bénéficient d'importants soutiens internes pourrait menacer à terme les politiques de promotion des filières. Au niveau de l'agro-industrie, et l'industrie d'une manière générale, la substitution des produits locaux pourrait à terme entraîner leur disparition compte tenu de l'exacerbation de la concurrence.

Un autre effet néfaste de l'élimination des entraves aux échanges commerciaux réside dans l'ouverture du marché sous régional aux produits de l'Union Européenne. Les fruits et légumes et les produits de l'élevage du Burkina Faso pourraient souffrir de cette ouverture. La dévaluation du franc CFA en 1994 avait rétabli le déséquilibre occasionné par les subventions et les soutiens internes accordés aux viandes souvent de basse qualité de l'Union Européenne².

1.2. Les contraintes liées aux barrières commerciales

1.2.1. Les barrières juridiques et non juridiques aux échanges de services au sein de l'UE

Dans le cadre du commerce des services, le marché de l'Union Européenne présente certaines contraintes qui ne permettent pas aux pays ACP et en particulier au Burkina Faso de tirer profit. Certaines des barrières juridiques les plus importantes concernant le commerce des services incluent les restrictions d'accès aux canaux de distribution, les quotas réglementant le nombre de prestataires pour un marché donné, les restrictions territoriales, les exigences de nationalité et de résidence, les procédures d'autorisation et d'enregistrement longues et compliquées, les restrictions sur les achats

immobiliers, et les difficultés pour la reconnaissance des qualifications professionnelles. (LIMBURG, 2010 :7) Les obstacles aux échanges de services au sein de l’UE ne sont pas uniquement liés aux lois et aux réglementations.

Les demandes et exigences des acheteurs peuvent également constituer des obstacles sérieux pour les exportateurs de services des pays ACP et singulièrement le Burkina Faso. C’est ainsi que dans la perception des consommateurs européens, la qualité des services fournis est fortement liée à l’image et à la réputation du fournisseur. Les consommateurs veulent être certains que leurs besoins et leurs exigences soient bien compris. Des barrières existent donc *de facto* lorsque les prestataires de services du Burkina Faso se trouvent dans l’impossibilité de faire la preuve de leurs capacités sur un marché ou de communiquer avec leurs clients potentiels. Ces obstacles « mous », déterminés par le marché, peuvent constituer des entraves aux échanges transfrontaliers de services aussi importantes que les obstacles juridiques. Ainsi, Leonor V. LIMBURG décrit quelques exemples de ces obstacles à savoir le manque de profil et de crédibilité, des compétences linguistiques insuffisantes, la distance culturelle, les difficultés de déplacement vers le marché et le manque d’accès aux réseaux et aux circuits d’information appropriés. (LIMBURG, 2010 :7) En sommes, ces barrières non juridiques imposées par les marchés européens nuisent les entreprises locales burkinabé dans la mesure où ces dernières ne peuvent pas répondre à toutes ces exigences.

1.2.2. Les contraintes liées aux barrières non tarifaires dans le cadre de l’APE

Les APE contiennent des barrières commerciales non traditionnelles. Ces barrières commerciales non traditionnelles se présentent sous deux formes: les obstacles techniques au commerce (mesures OTC) et les mesures sanitaires et

Phytopsanitaires (SPS). (PERVOST, 2010 :5) Les mesures OTC établissent les conditions obligatoires substantielles ainsi que les normes volontaires relatives aux caractéristiques des produits ou à leurs méthodes et procédés de production. Elles comprennent également les exigences d'étiquetage concernant les produits, les procédés et les méthodes de production. Ce type de mesures comprend en outre les procédures administratives visant à vérifier la conformité des produits/procédés aux exigences en vigueur.

Les mesures SPS pourraient être considérées comme une sous-catégorie des mesures OTC dans la mesure où elles sont également susceptibles de prendre la forme de règlements, de normes ou de procédures d'évaluation de la conformité. Néanmoins, la sous-catégorie des mesures SPS se définit par la finalité de celles-ci, à savoir la protection des personnes, des animaux ou des plantes ; des risques liés à l'alimentation humaine ou animale, aux parasites et aux maladies des plantes et des animaux³. Cette sous-catégorie de réglementations techniques est faite au sein des accords commerciaux. Les effets de ces mesures non tarifaires sont les suivants : Une étude menée par *l'International Centre for Trade and Sustainable Development* (<http://www.ictsd.org>) rappelle que ces mesures peuvent constituer des obstacles insurmontables à l'accès au marché européen pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement⁴. Egalement, ces barrières non-tarifaires concernent en premier lieu les produits tropicaux traditionnellement exportés (coton et autres), les produits agricoles périssables à forte valeur ajoutée, notamment les fruits et les légumes, et les produits agroalimentaires transformés. Elles peuvent donc freiner le développement des filières agroalimentaires et la diversification économique du Burkina

Faso. L'auteur de cette étude souligne donc l'importance de remédier à ces contraintes potentielles. Il ressort qu'on assistera à une augmentation des importations européennes et une concurrence accrue sur la production locale des pays partenaires à l'UE comme le Burkina Faso. (CEDRES, 2017 :73-74) Toutefois, on peut retenir que l'accès au marché est favorisé par le régime tarifaire, plus ou moins ouvert, et la capacité effective des entreprises à pénétrer les marchés. De ce point de vue, l'APE ouvrira peu de nouvelles opportunités d'exportation, en partant du fait que le frein à l'accès au marché n'est pas tarifaire, mais dépend plutôt de la capacité des entreprises locales à proposer des produits adaptés aux exigences du marché européen. C'est ainsi que BUSSE, soutient que les obstacles non tarifaires, pourraient entraîner davantage l'appauvrissement des populations qui essentiellement vivent en milieu rural et les inégalités de revenus seraient aussi aggravées. (BUSSE, 2004 :6) Ainsi, environ un quart des exportations du Burkina vers l'UE est touché par les mesures SPS et les OTC. Compte tenu de l'importance de l'UE comme destination d'exportation, cela représente une part considérable des exportations du Burkina Faso.

2. Perspectives et effets positifs des accords de partenariat économique

Les effets négatifs d'un APE semblent de loin supérieurs aux effets bénéfiques pour un pays comme le Burkina, si des appuis aux ajustements sont opérés. Les négociations devraient s'atteler à obtenir des soutiens substantiels dans ce sens.

2.1. Les perspectives

2.1.1. Perspectives concernant les règles OTC et SPS dans les APE

Les APE peuvent être ajustés de différentes manières pour contribuer à réduire les barrières non-traditionnelles aux exportations des pays ACP vers l'UE. Les APE pourraient en

effet combler les lacunes des accords de l'OMC de manière spécifique, en facilitant la mise en œuvre des dispositions des accords SPS et OTC s'avérant d'un intérêt particulier pour les pays ACP et le Burkina Faso en particulier (concernant notamment la transparence, l'équivalence et l'adaptation aux conditions régionales)⁵. Certaines recommandations spécifiques peuvent être formulées à cet égard :

D'abord, selon **PERVOST** « *des comités scientifiques doivent être mis en place dans le cadre des APE pour traiter des barrières commerciales OTC et SPS* ». (**PERVOST**, 2010 :6) En effet, ces comités devront constituer un forum au sein duquel les experts officiels des différentes parties à l'APE pourront engager des discussions et parvenir à des solutions de coopération sur les questions spécifiques soulevées par ces barrières commerciales non-traditionnelles. Ils pourraient par exemple y convenir d'ajustements des mesures en question ou d'une aide technique ou financière visant à faciliter la mise en conformité.

Aussi, des engagements spécifiques de coopération pour le développement, ainsi que les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre doivent être négociés pour chacun des chapitres des APE traitant des barrières commerciales non-traditionnelles. Ces engagements doivent porter sur les domaines prioritaires identifiés par les bénéficiaires ACP eux-mêmes et prévoir les budgets et les calendriers nécessaires à leur réalisation. Sans engagements budgétaires clairs, il est peu probable que les parties ACP puissent surmonter les contraintes de l'offre qui les empêchent actuellement de tirer le meilleur parti de l'accès au marché potentiellement élargi des APE.

D'une manière générale, les APE devraient être conçus et utilisés comme des outils permettant aux pays ACP de surmonter les contraintes actuelles de l'offre. Les négociateurs peuvent y parvenir par l'établissement de règles efficaces concernant les

barrières commerciales non traditionnelles, notamment sur les exigences techniques et SPS de fond, et les procédures administratives visant à évaluer la conformité à ces règles. Si les APE y parviennent, ils pourront alors constituer de réels instruments de développement.

2.2. Les effets positifs attendus des accords de partenariat économique

2.2.1. Les effets bénéfiques possibles pour le secteur privé

L'élimination des entraves aux échanges commerciaux, notamment la baisse des droits de douanes devrait entraîner une baisse des prix des produits importés de l'Union Européenne. Cette baisse des prix des produits importés sera bénéfique pour le consommateur burkinabé. Cette situation aurait pour effet, l'augmentation de nos importations en provenance de cette zone ; avec pour corollaire l'augmentation de l'activité et donc du chiffre d'affaires des opérateurs économiques qui importent à partir de cette zone⁶. Une étude commanditée en 1998 par l'U.E montre qu'un pays comme le Burkina Faso accroîtrait ses importations en provenance de l'U.E de près de 11 %. (OUATTARA, *et al.*, 2002 : 25)

Un autre effet positif possible concerne l'opportunité qu'offre une zone de libre-échange regroupant l'U.E et des blocs régionaux comme l'UEMOA ou la CEDEAO. Cette perspective pourrait attirer les investissements étrangers directs (IDE). (OUATTARA, *et al.*, 2002 : 25) Ces investissements, qu'ils soient de l'U.E ou d'autres pays, pourraient produire dans les blocs régionaux, en visant le marché de l'U.E exempt de droits des biens et services. Ces investissements sont possibles à condition de rendre attrayants ces blocs régionaux. L'ouverture à la concurrence des produits de l'U.E aura enfin pour conséquence

un ajustement au niveau des opérateurs économiques concernés, dans le sens d'une meilleure organisation, en vue d'être compétitifs. Pour ce faire, les pouvoirs publics devraient les aider en réduisant les coûts des facteurs de production, et d'une manière générale en créant un environnement favorable aux affaires

2.2.2. Les effets positifs des APE pour les consommateurs

L'effet consommation semble constituer l'effet positif de l'APE au Burkina Faso si l'on se place du côté des consommateurs. Si nous partons du postulat que dans le cadre d'un APE AO-UE, le principe de réciprocité en matière commerciale est effectif. Ce principe de réciprocité induit les relations commerciales entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest au sein de l'APE la suppression des tarifs douaniers à l'entrée des marchés ouest-africains. Par conséquent, cela se traduira par une baisse du niveau général des prix des produits importés de l'Union Européenne. D'après le modèle économique d'équilibre entre l'offre et la demande, une baisse des prix provoque une hausse de la demande (**MARION, 2012 :38**). Cela signifie donc qu'en signant un APE avec l'UE, les importations en provenance des pays européens auront tendance à augmenter en volume afin de répondre à la demande locale. Une baisse des prix est également perçue comme un élément positif pour les consommateurs. En effet, qui dit baisse des prix dit meilleur pouvoir d'achat et donc création d'un effet richesse. Cet effet consommation, produit par la signature de l'APE, est autant valable pour les particuliers que pour les entreprises locales burkinabés qui utilisent des biens provenant de l'UE dans leur production. Sous cet angle, l'APE semble donc constituer un enjeu « croissance économique » étant donné que c'est la consommation qui nourrit principalement la croissance d'un pays selon le modèle théorique de Keynes (**MARION, 2012 :38**).

2.2.3. La prise en compte du développement durable dans le cadre des APE

Les APE sont avant tout des instruments de développement. Ils seront donc conçus avec toute la flexibilité nécessaire pour tenir compte des contraintes économiques, sociales et environnementales des pays ACP concernés ainsi que de leur capacité d'adaptation au nouvel environnement commercial. Certaines études donnent un aperçu sur les avantages pour le développement durable et de la réalisation d'engagement dans diverses catégories de services (GUEYE, 2008 :27). C'est ainsi qu'elles soutiennent que «des infrastructures de transport vétustes contribuent à l'absence de compétitivité dans certains pays ACP». Mais dans le cadre des politiques d'accompagnement de la mise en œuvre des APE, il y'a le volet amélioration des infrastructures de transport (terrestre, aérien et maritime) inter-régional et international. Les APE améliorent ce processus en liant étroitement les négociations commerciales aux programmes de soutien au développement. L'UE encourage les politiques complémentaires aux APE par le biais de l'aide au développement telle que prévue dans l'accord de Cotonou. De ce fait, cela est un élément essentiel pour le développement du commerce et le renforcement de l'intégration régionale et sous- régionale.

Egalement, la libéralisation des services financiers peut permettre d'avoir plus facilement accès à un crédit abordable notamment pour les petites et moyennes entreprises(PME), favorisant le développement du Burkina Faso. Malgré leur statut juridique indépendant, les APE font partie intégrante de l'approche de Cotonou. Ils doivent stimuler l'intégration progressive et harmonieuse des pays ACP et en particulier du Burkina Faso dans l'économie mondiale, encourageant ainsi leur développement durable et contribuant par la même occasion à l'éradication de la pauvreté dans des pays ACP.

2.2.4. La question de l'intégration régionale

L'intégration régionale est un moyen efficace pour stimuler l'intégration dans l'économie mondiale. La puissance de l'UE, fondée sur son intégration régionale profonde en est un exemple en la matière. Les progrès déjà réalisés parmi les pays ACP en la matière reflètent leur choix politique de parvenir à une intégration dans l'économie mondiale à partir de l'intégration économique régionale. Les APE sont par conséquent élaborés à partir des initiatives d'intégration régionale existantes. L'intégration régionale pourrait permettre et stimuler la création d'alliances entre entreprises de différents pays de la CEDEAO, qui chercheront à faire face à la concurrence des entreprises européennes et à améliorer la qualité des produits exportés vers l'UE et aussi à l'intérieur de la CEDEAO. En renforçant la logique communautaire, l'intégration régionale permettrait de développer des programmes d'appui à des industries de transformation de matières premières, comme par exemple l'industrie textile, qui permettrait d'augmenter la valeur ajoutée du coton (www.horizonnews.com). Il est de même possible que l'intégration régionale attire les investisseurs étrangers intéressés par la possibilité de commercialiser sans droit de douane sur deux grands marchés : l'UE et la CEDEAO. L'intégration régionale ne produira des effets positifs que si la taille du marché augmente effectivement. Cela signifie que les obstacles non tarifaires aux échanges doivent être levés. Ainsi, les APE approfondiront l'intégration régionale en promouvant des règles communes dans les régions ACP et dans une perspective plus large, et supprimeront les obstacles significatifs aux échanges entre les pays ACP et l'UE en harmonisant ces règles ou en prévoyant la reconnaissance mutuelle.

En outre, les APE viendront renforcer les initiatives d'intégration régionales déjà existantes dans les pays ACP. Ils aboutiront à la création progressive de zone de libre-échange

entre les parties. Ils permettront de renforcer et intensifier l'intégration régionale, par conséquent d'élargir les marchés des pays ACP (**BOUET, et al., 2016 :30**). Cela favorisera l'émergence d'économie d'échelle, permettra d'améliorer les niveaux de qualification, de réduire les coûts de production et de transaction et d'améliorer la compétitivité des pays ACP et en particulier le Burkina Faso. Ce renforcement régional permettrait également le renforcement des capacités de négociation (**YABRE, 2015 : 32**). Des marchés plus grands et plus attractifs sont essentiels pour attirer les investissements actuellement, les petits marchés segmentés qui existent en Afrique sont trop coûteux et non concurrentiels.

Enfin, l'intégration régionale a plusieurs conséquences, les unes positives, les autres négatives pour le développement durable de la région et partant du Burkina Faso. En premier lieu, les ressources fiscales vont baisser ce qui réduira la capacité d'intervention des Etats et pose la question de financements alternatifs (**GUEYE, 2008 :30**). Cependant, l'élargissement du marché et la suppression des barrières douanières intérieures peuvent être un puissant stimulant pour l'économie régionale, à condition que le marché soit réellement fluidifié et que les secteurs sensibles soient convenablement protégés des importations européennes.

Conclusion

La mise en œuvre des APE passe nécessairement par la libération et l'élimination des barrières douanières. Cette situation présente plusieurs risques pour le développement économique du Burkina Faso. Ces APE s'inscrivent avant tout dans une conception libérale de l'économie, la suppression des droits de douane devant favoriser le développement économique et une meilleure insertion des pays dans les échanges internationaux en fonction des avantages comparatifs n'est pas sans danger. Il ressort qu'on assistera à une augmentation des importations

européennes et une concurrence accrue sur la production locale des pays partenaires à l'UE comme le Burkina Faso. En effet, les études s'accordent sur le fait que la mise en place d'un APE va augmenter les importations en provenance de l'Union Européenne. La libéralisation du marché burkinabé aux produits européens peut avoir des effets pervers sur les flux commerciaux et les recettes publiques. Des pertes fiscales, des détournements de commerce et des désindustrialisations sont à signaler. Aussi, ces accords contiennent des barrières juridiques et des barrières non tarifaires comme des dispositions en matière de réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et d'obstacles techniques au commerce (OTC). Cependant, ces APE, dans leurs objectifs présentent des importunités pour les pays ACP et en particulier pour le Burkina Faso. Ils ont été élaborés avec toute la flexibilité nécessaire pour tenir compte des contraintes économiques, sociales et environnementales des pays ACP concernés ainsi que de leur capacité d'adaptation au nouvel environnement commercial.

Bibliographie

- BOUET, A, et al.**, 2016, *The European Union-West Africa Economic Partnership Agreement*, in the journal of international trade and Economic Development, volume 27, pp.25-53
- BUSSE, M, et al**, 2004, « *L'impact des accords de partenariat économique ACP – UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires* », Allemagne, 72 pages.
- DALLEAU, M.**, 2012, EPA Update, GREAT Insights, in Eclairage, volume 1, numéro 1, Genève, ECDPM, pp. 1-9
- FAUCHEUX, B., et al.**, 2005, *impacts de l'accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest*, GRET, France, Paris, 73 pages
- FRISCH, D.**, 2008, *la politique de développement de l'Union Européenne*, rapport ECDPM, Genève, p. 15
- GALLEZOT, J.**, 2007, *Le choix régional des produits sensibles à l'APE soumis au jugement majoritaires des pays d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Unité mixte de Recherche en Economie Publique INRA- Agro Paris Tech, 96 pages

- GUEYE, E, M**, 2008, *les Accords de Partenariat Economique (A.P.E)*, Maitrise Droit des Affaires, Université Cheikh Anta Diop, pp.25-26
<http://www.ictsd.org>
- KARINGI, S., et al**, 2005, *Evaluation de l'impact de l'APE entre les pays de la CEDEAO et l'Union Européenne*, Niamey, Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), 80 pages
- LIMBURG, L. V.**, 2010, *Les barrières juridiques et non juridiques aux échanges de services au sein de l'UE*, in *Éclairage*, volume 9, numéro 9, Genève, ICTSD/ECDDPM, pp. 21-31
- MARION, EXCOFFIER**, 2012, *Relations commerciales entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest au sein de l'APE*, mémoire de master, Université lumière Lyon 2, Institut d'études politiques de Lyon, 82 pages
- OUATTARA, S, et BALIMA, A.**, 2002, *Impact des accords de partenariat économiques sur les activités du secteur privé*, rapport définitif, Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat, Ouagadougou, p. 14
- P.C.I. International consulting**, 2005, contrat n°8 ACP TPS 110 « Renforcement des capacités en appui à la préparation des accords de partenariat économique » Projet # 045 BURKINA FASO, Rapport définitif, volume 1 : diagnostics, impacts et recommandations, Belgique, Bruxelles, 170 pages
- PERVOST, D.**, 2010, *la lutte contre les barrières commerciales traditionnelles*, in *Eclairage*, volume 9, numéro 9, Genève, ICTSD/ECDDPM, pp. 70-79
 Rapport: Étude sur la cohérence des politiques pour le développement agricole et la sécurité alimentaire : Le cas de l'agriculture et du commerce au Burkina Faso, 2017, **Centre européen pour la gestion des politiques de développement et Centre d'Études, de Documentation et de Recherche Économiques et Sociales**, pp.73-74
www.horizonnews.com /Avantages, opportunités et grands défis des accords de partenariats économiques (APE) dans le cas de l'Afrique noire/ consulté le 31 aout 2017
- YABRE, T**, 2015, *impact de la libéralisation des échanges sur la convergence réelle en zone UEMOA*, mémoire de DEA, université ouaga II, UFR/SEG, 107 pages.
- ZOUHON-BI, S., et al**, 2007, *ECOWAS- Fiscal revenue implications of the prospective Economic partnership agreement with the EU*, Washington DC, Banque Mondiale, 40 pages